



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 09/10/2026

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Présentation du rapport des actions menées suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

Délibération n° 26 10 02

L'an deux mille vingt-six, le jeudi huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi deux octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Mesdames Sandrine Barralis, Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Nicole Colombo, Monsieur Gilbert Camous, Mesdames Anaïs Migone, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Albert Philip par Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Elodie Loretz par Madame Nicole Colombo, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Daniel Sfecci par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Maurice Tamazout par Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Michel Calmet, Madame Michelle Noero par Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Absents : Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde et Monsieur Jean-Pierre Roch
Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Juridictions Financières et particulièrement l'article L243-9,

Vu la délibération n° 25 01 02 du 30 janvier 2025 présentant le rapport d'observation définitives,

Considérant que le rapport des actions menées suite au contrôle de la CRC doit être présenté à l'Assemblée délibérante.

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, présente la synthèse de la mise en œuvre des recommandations :

Recommandations	État de mise en œuvre
Recommandation n°1 Adopter un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	MISE EN ŒUVRE <i>délibération n°25 09 12</i>
Recommandation n°2 Formaliser un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui recense l'ensemble des projets programmés et les financements qui leur sont associés chaque année, pour une période couvrant au moins cinq années	MISE EN ŒUVRE <i>délibération n°25 04 13</i>
Recommandation n°3 Comptabiliser et facturer les apports volontaires à la déchetterie de Saint-Martin de Peille, conformément au règlement intérieur des déchetteries communautaires	MISE EN ŒUVRE <i>comptage : mars 2025 facturation : janvier 2026</i>

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président
après en avoir délibéré,**

- **Prend acte** de la communication du rapport des actions menées suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 31

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C.DRAGONI



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA





Bendejun
Berre-les-Alpes
Blausasc
Cantaron
Contes
Coaraze
L'Escarène
Lucéram
Peille
Peillon
Touët-de-l'Escarène

CONTRÔLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Exercices 2017 et suivants

**Rapport sur les actions engagées à la
suite des observations définitives de la
chambre régionale des comptes**

Sommaire

1. CONTEXTE DU RAPPORT	2
2. SYNTHÈSE DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS.....	2
2.1. Recommandation n°1 : Adopter un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement	2
2.2. Recommandation n°2 : Formaliser un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui recense l'ensemble des projets programmés et les financements qui leur sont associés chaque année, pour une période couvrant au moins cinq années.....	3
2.3. Recommandation n°3 : Comptabiliser et facturer les apports volontaires à la déchetterie de Saint-Martin de Peille, conformément au règlement intérieur des déchetteries communautaires	3
3. CONCLUSION.....	3

Page 2/4



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Communauté de Communes du Pays des Paillons

Délibération n° 25 09 12

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Nicole Colombo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Armand Gasiglia par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Absent : Monsieur Gérard Saramito.

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets,

Vu l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers d'élaborer un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),

Considérant que le projet de PLPDMA a été soumis à la consultation publique, conformément à la réglementation en vigueur,

Considérant que les observations recueillies ont été examinées et intégrées, le cas échéant, au document définitif,

Considérant que le projet de PLPDMA a été présenté au Bureau des maires,

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire la nécessité du PLPDMA, soulignant que ce plan constitue un outil stratégique pour :

- Réduire la production de déchets à la source, conformément aux objectifs nationaux et européens de transition écologique,
- Optimiser la collecte et le traitement des déchets, ce qui permet de maîtriser les coûts pour la collectivité et les habitants,
- Sensibiliser les habitants et les acteurs économiques locaux à la prévention et au tri des déchets,
- Répondre aux obligations légales fixées par les articles L. 222-1 et suivants du Code de l'environnement, qui imposent aux collectivités compétentes d'élaborer un PLPDMA pour améliorer durablement la gestion des déchets.

Il insiste sur le fait que l'approbation du PLPDMA permet à la collectivité de disposer d'un cadre clair pour mettre en œuvre des actions concrètes de prévention et d'accompagnement, en cohérence avec les politiques nationales et territoriales de développement durable.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA



55 bis RD 2204
06440 BLAUSAS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS
06-500000-06



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Sollicitation du fonds vert pour le PLPDMA**Délibération n° 25 09 13**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Nicole Colombo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Armand Gasiglia par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Absent : Monsieur Gérard Saramito.

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que dans le cadre de la signature de l'avenant au Contrat de Réussite de la Transition Écologique, la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) a inscrit parmi ses priorités le financement des premières actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2025-2026.

À ce titre, la CCPP souhaite solliciter le Fonds vert afin d'obtenir une subvention destinée à couvrir les actions de sensibilisation, de formation et de prévention, ainsi qu'une partie des dépenses liées au matériel nécessaire à leur mise en œuvre.

Le coût global des actions du PLPDMA prévues sur les années 2025-2026 (actions n° 1, 3, 4, 5, 6, 8 et 10) s'élève à 157.810,00 € HT.

Ce montant comprend les prestations et matériels relatifs aux actions de sensibilisation et de prévention pour un total de 53.580,00 € HT ainsi que la masse salariale chargée correspondant au temps consacré par les agents mobilisés (agent en charge du PLPDMA et ambassadeur de l'environnement), pour un montant de 104.230,00 € HT.

Le plan de financement proposé se décline comme suit :

- Région Sud PACA (au titre du COD – Actions 3 & 11) : 33.140,10 € (21 %),
- État – Fonds Vert : 91.529,80 € (58 %),
- CCPP (autofinancement) : 33.140,10 € (21 %).

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Autorise** la sollicitation du Fonds vert en vue de financer les premières actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
- **Décide** de solliciter au titre du Fonds vert une subvention d'un montant de 91.529,80 €.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**





DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Plan pluriannuel d'investissement 2025-2029

Délibération n° 25 04 13

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le premier avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Gérard Branda par Madame Sandrine Barralis, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza

Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes adopté par délibération n°24 12 04 du Conseil Communautaire en date du 05 décembre 2024,

Vu la recommandation n°2 du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes reçu le 07 décembre 2024,

Considérant que le plan pluriannuel d'investissement est un outil de programmation des investissements élaboré sur la base d'une stratégie d'investissements permettant la planification et le suivi de l'exécution des projets,

Considérant que, par la délibération n°25 03 05 du 04 mars 2025, le conseil communautaire a procédé au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président, présente le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2025-2029.

D'un montant total de 7.220.100 €, le plan pluriannuel d'investissement se décline de la manière suivante :

Aménagement du territoire	3 576 200 €
Déchets	1 413 900 €
Equipement des bâtiments	1 870 000 €
Voirie	360 000 €

Le détail du plan pluriannuel d'investissement est présenté en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Adopte** le plan pluriannuel d'investissement 2025-2029 tel que proposé.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M-T BARRIOS BRETON



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA





DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Création des autorisations de programme 2025-2029 et définition des crédits de paiement

Délibération n° 25 04 14

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le premier avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Gérard Branda par Madame Sandrine Barralis, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza

Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu l'article R2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes adopté par délibération n°24 12 04 du Conseil Communautaire en date du 05 décembre 2024,

Considérant que, par la délibération n°25 03 05 du 04 mars 2025, le conseil communautaire a procédé au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

Considérant le plan pluriannuel d'investissement élaboré pour la période 2025-2029,

AR Prefecture006-240600593-20260404-CC260404-DE
Reçu le 09/04/2026

Délibération n° 25 04 14

Considérant la typologie des autorisations de programme telle que définie par le règlement budgétaire et financier :

- Autorisations de programme de projet (APP) pour les projets d'envergure,
- Autorisations de programme de gestion (APG) pour les opérations récurrentes.

Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président, propose les autorisations de programme et crédits de paiement conformément au plan pluriannuel d'investissement 2025-2029 :

Autorisations de programme			CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Autorisation de programme - PROJETS							
APP 1	Installations photovoltaïques de L'Escarène (1ère tranche)	427 200,00	427 200,00				
APP 2	Réhabilitation site Lafarge	2 075 000,00	387 500,00	937 500,00	750 000,00		
APP 3	Etude stratégique / programmation urbaine Peira-Cava	104 000,00	104 000,00				
APP 4	Participation aux travaux ligne Nice Breil	80 000,00	50 000,00	30 000,00			
APP 5	Fonds de concours aux communes membres	890 000,00	469 000,00	421 000,00			
APP 6	PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)	81 900,00	39 900,00	42 000,00			
APP 7	Généralisation du tri à la source des biodéchets	234 000,00	147 600,00	43 200,00	43 200,00		
APP 8	Achats véhicules collecte	738 000,00	738 000,00				
APP 9	Achats équipements collecte	264 000,00	93 660,00	79 935,00	30 135,00	30 135,00	30 135,00
APP 10	Réaménagement déchetterie Saint Martin de Peille	96 000,00	96 000,00				
Autorisation de programme - GESTION							
APG 1	Travaux d'amélioration des fermes communautaires	75 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
APG 2	Travaux d'amélioration des salles communautaires	1 075 000,00	315 000,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
APG 3	Travaux de sécurisation et d'amélioration des crèches et de la cuisine centrale	720 000,00	192 000,00	192 000,00	192 000,00	72 000,00	72 000,00
APG 4	Travaux d'amélioration des PEM	60 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
APG 5	Travaux d'amélioration des voiries communautaires	300 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total		7 220 100,00	3 146 860,00	2 022 635,00	1 292 335,00	379 135,00	379 135,00
Soit autofinancement		4 458 459,50	1 900 544,31	1 236 557,40	670 696,31	325 330,75	325 330,75

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** la création des autorisations de programme telles que présentées.
- **Approuve** les crédits de paiement selon l'échéancier prévisionnel ci-dessus.
- **Autorise** le Président à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions nationales auprès des partenaires concernés.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M-T BARRIOS BRETON**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



55 bis RD 2204
06440 BLANSAIS